



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-17) SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE AU
BENEFICE DE LA VINCEM POUR LA REALISATION DE 6 LOGEMENTS
SOCIAUX SIS 9BIS, RUE FAIE FELIX A VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme
BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9112H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1 octobre 2019 ;

Vu la réalisation par la VINCEM, Société d'Economie Mixte de la Ville de Vincennes, d'un programme de construction de 6 logements sociaux (2 PLAi/2PLUS/ 2PLS), sis 9 bis rue Faie-Félix à Vincennes ;

Considérant que la VINCEM a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la VINCEM s'engage à lui attribuer un droit de réservation de 2 logements pour une durée de 50 ans ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 06 décembre 2021, et du 16 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de la réalisation d'un programme de 6 logements sociaux situés 9 bis rue Faie-Félix à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé